

Département
Pas-de-Calais

Mairie de MUNCO-NIEURLET

62890

Tél. : 03 21 82 77 33

mairiemuncqnieurlet@wanadoo.fr

Arrondissement
Calais

Canton de Marck

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

**LUNDI 21 OCTOBRE 2024 (1) à 19 h 00,
SALLE COMMUNALE**

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

- Vote du Secrétaire de séance
- Délibération pour signature des différents marchés de travaux concernant le projet Mairie-Ecole
- Délibération pour demande FARDA (Fonds d'aménagement Rural et de Développement Agricole) pour réalisation du Schéma Directeur Incendie de Muncq-Nieurlet
- Délibération pour mandatement et règlement d'un expert Arrêté de péril
- Questions diverses

Fait à Muncq-Nieurlet, le 15 Octobre 2024.

Le Maire,
Eric BIAT



(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)